



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

Liberté
Égalité
Fraternité



Éco énergie tertiaire

Construisons ensemble la transition énergétique

POURQUOI UNE OBLIGATION ?

Secteur du bâtiment

46 % part des bâtiments résidentiels et tertiaires dans la consommation énergétique en France

25 % part des bâtiments résidentiels et tertiaires dans les émissions de gaz à effet de serre en France

Les bâtiments tertiaires

973 millions de m² de bâtiments tertiaires en France

1/3 de la consommation d'énergie des bâtiments provient du secteur tertiaire en France

QUELS OBJECTIFS ?

1. Diminuer la consommation énergétique du parc tertiaire (*objectifs imposés par la loi Elan*)

- 40 %
en 2030

- 50 %
en 2040

- 60 %
en 2050

*par rapport à une année de référence (≥ 2010) et incluant **tous les usages énergétiques** sur une année*

2. Améliorer le confort et le fonctionnement de ces bâtiments

QUI EST CONCERNÉ ?

Les **propriétaires** ou **exploitants** d'un établissement abritant des **activités tertiaires** du secteur **privé** et du secteur **public, y compris l'État, les collectivités et leurs établissements publics**

ex : Bureaux • Services publics • Enseignement • Santé • Justice • Vente et services • Hôtellerie / Restauration • Sport • Culture / spectacles • Logistique • Aéroports • Gares ferroviaires, routières ou fluviale ...

Dont les **bâtiments, parties de bâtiments** ou **ensemble de bâtiments**, ont une surface (*ou un cumul de surfaces*) égale ou supérieure à **1 000 m²**.

QUELS LEVIERS D' ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS ?

1. améliorer la **performance énergétique du bâtiment**
2. installer des **équipements performants** et des **dispositifs de contrôle et de gestion** active de ces équipements
3. optimiser l'**exploitation** des **équipements**
4. adapter les **locaux à un usage économe** en énergie et inciter les **occupants** à adopter un **comportement écoresponsable**

COMMENT SERA SUIVI L'ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ?



Toutes les consommations devront être saisies **chaque année** à compter de **2021** par les assujettis sur l'Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (**OPERAT**). Cette **plateforme internet**, gérée par l'**ADEME** permet le suivi des obligations pour les assujettis et l'administration.

QUEL RÉGIME DE SANCTIONS ?

En cas de non-transmission des informations sur OPERAT ou de non-remise d'un programme d'actions en cas de non-atteinte des objectifs, le dispositif de sanction, prévu par le dispositif, devra être mis en œuvre par le **préfet de département**.

LA DSIL, UN LEVIER POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE TOUT EN FAVORISANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (ET LA BAISSSE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES)



Elle permet le **développement** de l'**activité** du **secteur BTP** par renforcement de l'**emploi local** qualifié et non délocalisable.



Enjeux :

- **Susciter, Orienter** et **Améliorer la qualité** des projets des collectivités en matière de rénovation énergétique.
- Les aides de l'**État**, dont la **DSIL (ou DETR)**, sont donc des **leviers** pour **accélérer** la **rénovation** de leurs parcs. Une modulation appropriée de ces dernières permettrait d'encourager les collectivités à atteindre les objectifs réglementaires.

LE CONSEIL ET LES SERVICES EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les DDT, la DREAL et le CEREMA

Porteurs des politiques nationales en matière de bâtiment et de construction, ces services sont aptes à conseiller les collectivités tant sur le volet réglementaire que technique du dispositif et peuvent aussi apprécier la qualité des différents dossiers présentés pour prétendre aux différentes aides de l'État.



L'ADEME

Une offre expérimentale d'ingénierie (AMO) pour les collectivités de petite taille qui ne disposent pas de service d'accompagnement et aussi l'animation d'un réseau de conseiller en énergie partagée (CEP) à disposition de certaines communes.

Le centre de ressources d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Mise à disposition des collectivités d'un site internet dédié à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires mais aussi des newsletters, des webinaires, des réunions d'informations et des groupes de travail (*Partenariat État (SGAR et DREAL), Région, ADEME et Banque des Territoires*) <https://www.renotertiaire-aura.fr>

